

INFORMATIONS

Cartes Nationales d'Identité et Passeports :

- La carte nationale d'identité est valable 10 ans pour un mineur et 15 ans pour un majeur, elle est gratuite (sauf en cas de perte ou de vol).
- Le passeport est valable 10 ans pour un majeur et 5 ans pour un mineur. Il est payant. (voir tarifs ci-contre)
- Les timbres fiscaux sont à retirer dans un bureau de tabac, à la trésorerie municipale ou sur internet timbres.impots.gouv.fr

RECOMMANDATIONS

- La présence du demandeur est obligatoire au moment du dépôt et du retrait du titre.
- Un mineur doit être accompagné d'un de ses parents ou de son représentant légal.
- **Un dossier incomplet ne peut pas être instruit et sera donc refusé.**
- Les délais d'obtention du titre d'identité sont variables entre le moment de la demande, le traitement du dossier par les services de la préfecture et la réception en Mairie.

DOCUMENTS A FOURNIR (ORIGINAUX)

- Votre récapitulatif de pré-demande en ligne (réalisable sur le site ants.fr)
Ou votre formulaire cerfa
- Carte nationale d'identité (en cours de validité)
Et/Ou Passeport (en cours de validité)
- Une copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois disponible auprès de la mairie du lieu de naissance ou sur le site service-public.fr (**service gratuit**)
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur datant de moins de 6 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone ou dernier avis d'imposition)
- Une photo d'identité de moins de 6 mois couleur sur fond clair (tête nue, bouche fermée, sans lunettes, expression neutre) et n'ayant servi pour aucun autre titre d'identité

IMPORTANT : Les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de vos parents vous seront demandés

TARIFS en timbres fiscaux uniquement

Carte Nationale d'Identité

Première demande et renouvellement : gratuit
En cas de perte ou de vol : 25 €

Passeport

86 € pour un majeur
42 € pour un mineur de + de 15 ans
17 € pour un mineur de moins de 15 ans

CAS PARTICULIERS DOCUMENTS A FOURNIR (ORIGINAUX)

Si vous avez perdu ou si on vous a volé votre ancien titre :

- La déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie).
- Fournir autre titre avec photo (licence sportive, carte de bus, carte professionnelle, carte vitale...)

Si vous êtes mineur :

- Titre d'identité du représentant légal + livret de famille
- Vos parents sont divorcés : Le jugement de divorce.
- Vos parents ne sont pas mariés : carte d'identité des deux parents + attestation du parent non présent.

Si vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom :

- Pièce d'identité de l'hébergeant.
- Justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 6 mois.
- Attestation manuscrite de l'hébergeant certifiant qu'il vous héberge, datée et signée.

Si vous êtes divorcé et que vous conservez l'usage du nom de votre ex-conjoint :

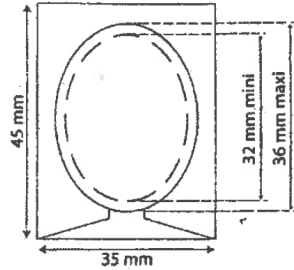
- Jugement de divorce.

Si vous avez changé de nom suite à un mariage :

- Acte de mariage datant de moins de 3 mois ou acte de naissance mis à jour.

Pour le renouvellement de la carte nationale d'identité de plus de 10 ans:

- Un justificatif de voyage (billets de transports, réservations...)



PHOTOGRAPHIES

Il est impératif que la photo soit récente (-6mois), non découpée, faite par un photographe professionnel ou un photomaton agréé. Si cette dernière n'est pas conforme aux exigences, elle sera rejetée par le service instructeur des titres d'identité.

Caractéristiques :

- **La tête** doit être centrée et découverte (pas de couvre-chef ou fantaisie)
- **Le visage** doit être de face, dégagé, sans mèches devant les yeux, avec une expression neutre et la bouche fermée.
- **Les yeux** doivent être normalement ouverts, clairement visible et fixant l'objectif.
- **Les lunettes** : Seuls les verres blancs sans reflets sont admis. La monture doit laisser apparaître les yeux. Dans le cas inverse, il est recommandé de retirer vos lunettes.

INFORMATIONS PRATIQUES

A savoir pour le rendez-vous :

Remplir la pré-demande sur internet vous fera gagner du temps !

1. Rendez-vous sur le site **ants.gouv.fr**
2. Réalisez une pré-demande (majeur ou mineur)
3. Connectez-vous ou créer votre compte
4. Complétez l'ensemble des éléments demandés
5. Imprimer le récapitulatif de votre pré-demande
6. Conservez précieusement le numéro de votre dossier

Informations :

www.service-public.fr
www.ants.fr
www.maine-et-loire.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs

Doué
en
anjou

Un territoire  Une dynamique

PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

Mairie centrale de Doué-en-Anjou

16 place Jean Bégault

Doué-la-Fontaine

49700 Doué-en-Anjou

Tél : 02 41 83 11 83

etatcivil@doue-en-anjou.fr

Votre rendez-vous est fixé le :

à _____ heures _____.

En cas de problème technique votre rendez-vous est susceptible d'être reporté.